



REUUE
2011
N° 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mardi 29 novembre 2011
A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



NOUVEAU
10 10 11
AEP FÉREL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mardi 29 novembre 2011
A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

IV. CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES

IV.2. Interconnexion AEP Férel-Rennes – 2^{ème} tranche
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre partielle

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur un projet d'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la liaison Férel Rennes, notifié au bureau d'études SOGREAH le 10 janvier 2011, pour un montant initial de 77 850 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle).

Cet avenant a pour objet la réalisation de prestations supplémentaires non prévues au marché initial, qui consistent en une étude de risque relative à la traversée de la voie SNCF Savenay-Landerneau à Saint Perreux (travaux à réaliser par l'entreprise SADE en microtunnelier pour la pose d'une canalisation d'eau potable DN 700 -2^{ème} tranche de la liaison Férel-Rennes).

Cette étude de risques, imposée par la SNCF postérieurement à la consultation de maîtrise d'œuvre, doit obligatoirement être réalisée par un bureau d'étude tiers agréé par la SNCF.

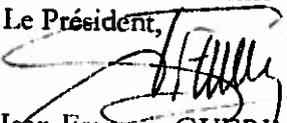
Etant donné que la mission de maîtrise d'œuvre confiée à SOGREAH porte sur l'ensemble de la deuxième tranche de travaux, et vu les délais de réalisation de l'étude, il n'est pas envisageable de confier cette mission ponctuelle à un autre prestataire.

Le montant de l'avenant serait de 6 250 € HT, représentant une augmentation du montant total du marché initial de 8 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve cet avenant tel que proposé ;
- Charge le Président de procéder à sa signature.

Pour extrait conforme
Le Président,


Jean-François GUERIN